



DELIBERATION 2019-047 DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 08 avril 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER - V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ - M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – N. CARON.

MM. Ph. DERUY – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – P. VISENTIN - J.N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – M. GUIDEZ - L. DE LE VALLEE – L. ANTINORI – J.L. TABARY - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - J. VASSEUR – F. CARON - M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Musée Letaille - Bullecourt 1917 – Modifications apportées à l'acte constitutif de la sous - régie de recettes

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer pour modifier les conditions de fonctionnement de la sous - régie de recettes du Musée Jean et Denise Letaille - Bullecourt 1917.

Monsieur le Président rappelle que cette sous - régie a été créée par délibération 2014-092 du 5 mai 2014 et arrêté 2014-210 du 6 mai 2014. Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que de plus en plus de visiteurs du musée émettent le souhait de faire des dons en numéraires pour soutenir l'action de l'intercommunalité dans le travail de mémoire entrepris.

Monsieur le Président précise que la réception de dons n'est envisageable que si le produit a été expressément prévu par l'acte constitutif de la régie de recettes.

Monsieur le Président propose de corriger cette omission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les modifications apportées à la sous - régie de recettes du Musée Letaille – Bullecourt 1917 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à recevoir les dons des visiteurs et des usagers du musée et à en faire recette au titre du budget principal de l'intercommunalité (Chapitre 77 - Article 7788 – Fonction 322).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 15 avril 2019 et transmission
en Préfecture le 15 avril 2019.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL